

PROJET DE LOI SAPIN 2

L'UPA prend le gouvernement au mot :
« Demain vous aussi, sans qualif, devenez artisans »

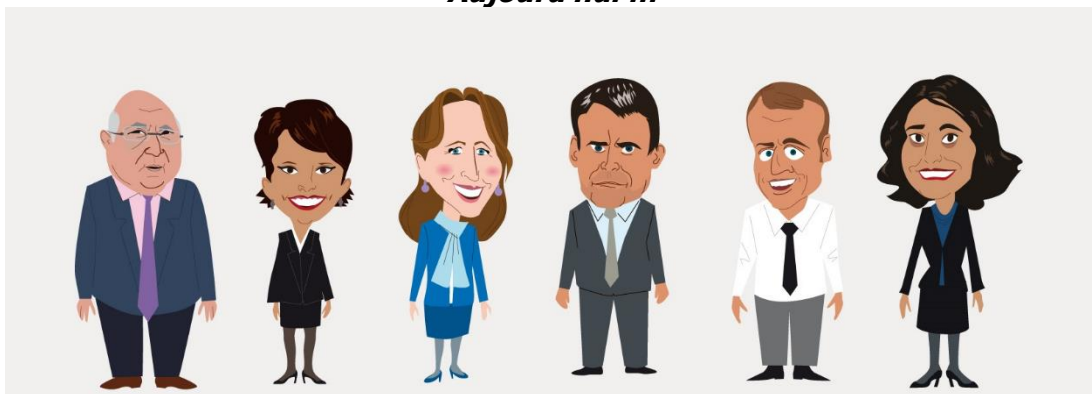
#Artisanat #Commerce #LoiSapin2 #Entreprises #Communication

Devenir artisan ne nécessiterait pas de qualification ? L'UPA, organisation représentative des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité, a décidé de prendre au mot le gouvernement et de **montrer l'absurdité de l'article 43 du projet de loi Sapin 2 qui envisage de supprimer l'obligation de détenir une qualification professionnelle** pour exercer de nombreux métiers de l'artisanat.

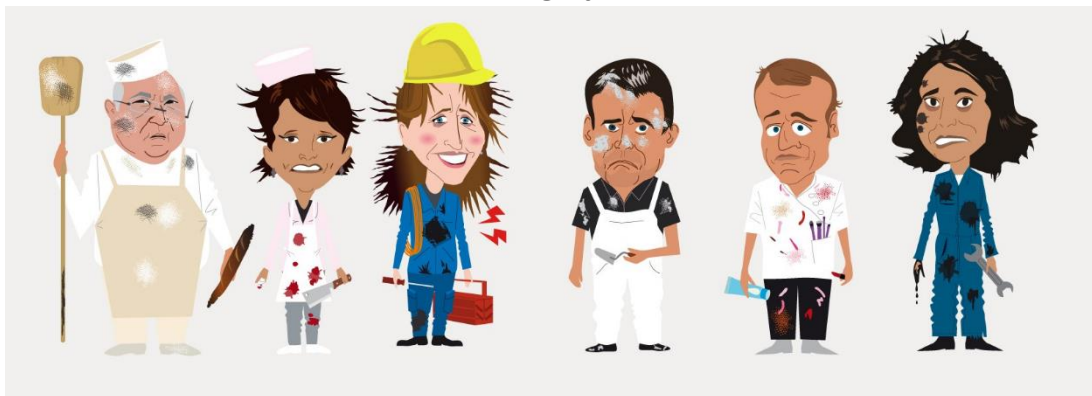
L'UPA veut **alerter les Français sur les dangers du projet de loi pour le consommateur et dénoncer le mépris manifesté à l'égard des 400 000 jeunes** qui misent actuellement sur l'apprentissage pour apprendre un métier qualifié et s'assurer un avenir. La mobilisation s'appuie sur le slogan « Avec #LoiSapin2, imaginez l'artisanat de demain » et sur le site www.maboxloisapin.fr.

En parallèle, six ministres-phares du gouvernement recevront aujourd'hui même en cadeau à leur ministère une « *Ma Box Loi Sapin 2* » pour les préparer à leur future reconversion à un métier de l'artisanat. Il s'agit de Manuel Valls, Ségolène Royal, Najat Vallaud Belkacem, Michel Sapin, Myriam El Khomri et Emmanuel Macron.

Aujourd'hui ...



... Demain



Le Président de l'UPA, Jean-Pierre Crouzet, déclare :

« Le projet de loi Sapin 2 s'attaque frontalement à l'artisanat, Première entreprise de France. Il prépare une dévalorisation de nos métiers, une dépréciation de la qualité des produits et des services et la perte des savoir-faire artisanaux qui font la renommée de notre pays à l'international.

Comment faire comprendre à nos chers ministres que l'on ne s'improvise pas artisan ? Nous avons décidé de les confronter à l'absurdité de leur proposition, en les projetant dans leurs futurs métiers : boulanger, bouchère, électricienne, plâtrier, esthéticien, mécanicienne... S'il est si facile de devenir artisan, un simple kit « Ma Box Loi Sapin » devrait leur suffire ! »

Ma Box Loi Sapin, « Toi aussi, sans qualif, deviens artisan ! » : explications

A un an des présidentielles, l'UPA invite 6 ministres-phares du gouvernement à anticiper leur future reconversion : ils recevront un kit personnalisé « **Ma Box Loi Sapin** ».

Manuel Valls en plâtrier, Michel Sapin en boulanger, Emmanuel Macron en esthéticien, Myriam El Khomri en mécanicienne, Najat Vallaud Belkacem en bouchère et Ségolène Royal en électricienne : avec « Ma Box Loi Sapin », qui comprend une fiche métier et des outils en plastique pour s'improviser artisan sans passer par la case « qualification », nos 6 ministres n'ont pas de souci à se faire pour leur reconversion professionnelle dès mai 2017 !

Pour suivre en temps réel la livraison de ces Box d'un nouveau genre, rendez-vous sur Maboxloisapin.fr ou sur Twitter avec le hashtag #ArtisanDemain

Maboxloisapin.fr – le site qui alerte l'opinion publique

Au-delà de la caricature, les enjeux sont cruciaux pour l'avenir de l'économie de proximité et de la société française. Avec le projet de loi Sapin 2, à quoi ressemblerait l'artisanat de demain ? Quelle garantie aurait-on en laissant sa voiture à un garagiste non qualifié ? Comment s'assurer de la qualité d'un réseau électrique posé par un électricien auto-proclamé ? Quelle confiance accorder à un(e) esthéticien(ne) improvisé(e) ou à un plâtrier sans diplôme ?

C'est pourquoi l'UPA tente d'alerter l'opinion publique en jouant la carte de l'humour : le site www.maboxloisapin.fr invite les internautes à se réapproprier les outils de la campagne : visuels, vidéos mettant en scène les 6 ministres avant/après, affiches, tracts, hashtags...

55 fédérations professionnelles et 500 CFA et lycées professionnels mobilisés

Pour démultiplier l'impact de son action, l'UPA s'appuie sur le relais de ses 3 grandes organisations fondatrices, la **CAPEB** (artisanat du bâtiment), la **CNAMS** (métiers de service et de fabrication), la **CGAD** (alimentation de détail et hôtellerie-restauration) et d'un membre associé, la CNATP (métiers du paysage et des travaux publics). Au total l'UPA rassemble 55 fédérations professionnelles de l'artisanat et du commerce de proximité. L'ensemble de ce réseau va ainsi contribuer à mettre en musique cette mobilisation, en particulier sur internet (sites webs, réseaux sociaux...).

Dernier volet de la campagne : l'UPA va sensibiliser le monde de l'apprentissage : les enseignants, les élèves et leurs parents – premiers concernés par les conséquences de la loi Sapin 2. En introduisant la possibilité de supprimer l'exigence de qualification, le gouvernement adresse un message extrêmement dévalorisant, voire méprisant, aux 400 000 apprentis que compte le pays. « *Vous préparez un diplôme qui ne vous servira à rien* » semble-t-il en effet indiquer.

500 CFA et lycées professionnels vont ainsi être mobilisés par courrier et/ou via leurs pages Facebook.

L'artisanat et le commerce de proximité en chiffres clés :

- 380 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 18% du PIB
- 1 entreprise exportatrice sur 3 est artisanale
- 1.300.000 entreprises
- 250 000 créations d'entreprises artisanales depuis 2011, soit +50 000 entreprises par an
- 4 millions d'actifs
- 300 métiers

Projet de loi Sapin 2

- Discussion en séance publique à l'Assemblée Nationale du lundi 6 au jeudi 9 juin 2016



facebook

À propos de l'UPA

L'UPA -Union Professionnelle Artisanale- est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle réunit trois confédérations membres fondateurs qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CNAMS (fabrication et services), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration).

Elle fédère et défend les intérêts de plus de 1 300 000 entreprises de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie-restauration, soit 4 millions d'actifs à travers le territoire et plus de 300 métiers.

En tant que partenaire social, l'UPA est régulièrement consultée par les pouvoirs publics et participe aux négociations nationales interprofessionnelles entre organisations d'employeurs et organisations syndicales de salariés.

Pour en savoir plus : www.upa.fr